

« Osez Mesdames les agricultrices ! »

Bien que le statut des agricultrices ait évolué au cours des dernières décennies, il subsiste toujours des inégalités de genre, de parité et des freins à la prise de responsabilités dans les instances agricoles. Si les mentalités évoluent dans le bon sens, ces femmes agricultrices réclament un soutien lors des congés maternité pour se faire remplacer, une meilleure retraite agricole et une considération à la hauteur de ce qu'elles apportent à la ferme France.



Fille d'agriculteurs, Catherine Fivre-Pierret n'était, au départ, pas emballée par l'idée de poursuivre dans la voie de ses parents. La vie en aura finalement décidé autrement. Titulaire d'un BEP tourisme en milieu rural, puis d'un baccalauréat professionnel en commerce, elle travaille sept ans en tant que vendeuse dans un magasin, puis quatre ans dans la restauration. Jeune mariée et jeune maman, Catherine est d'emblée confrontée aux journées qui comptent double, quotidien de nombreuses femmes. « Je faisais les deux métiers à la fois - j'aidais mon mari dans l'exploitation le matin pour la traite et je travaillais dans la restauration le midi. Entre-temps, je m'occupais des enfants. Il a fallu faire un choix entre les deux métiers. »

Une place à part entière

Le déclin a sans aucun doute été ce moment où elle s'est sentie à sa place en tant que femme à part entière et pas uniquement en qualité de femme de son mari, apte à partager les décisions avec lui d'égal à égal. À l'aube de ses 40 ans, elle entame donc une formation de technicienne agricole pour rejoindre la ferme dont le lait est valorisé dans une fruitière à comté AOP. « Cet apprentissage m'a permis de faire une analyse de la situation de l'entreprise de mon mari. Lui, ça faisait une dizaine d'années qu'il était installé et qu'il n'avait pas pris le temps de prendre du recul sur son installation. Nous avons remis les chiffres à plat, retravaillé notre façon de voir les choses, la méthode de planification de notre travail. » En 2009, elle s'installe sous le statut d'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL). D'emblée, elle mesure combien ce statut est limitant. Le Gaec entre époux et la reconnaissance des mêmes droits pour les associés sera son premier combat. En rejoignant un groupe de développement d'agricultrices sur son secteur de Villers-le-Lac dans le Doubs, Catherine

est portée par le collectif. Elle bataille pour faire reconnaître les droits des agricultrices, rencontre la députée du Doubs de l'époque, Annie Genevard. « À l'époque, la parité venait d'être instaurée dans le monde politique. Nous avons bataillé auprès des parlementaires, mais aussi auprès de nos responsables professionnels masculins pour obtenir gain de cause », se souvient l'agricultrice. En 2011, la possibilité de constituer un Gaec entre mari et femme est actée par la loi. En 2014, la loi est complétée par la reconnaissance de tous les associés. « Aujourd'hui, être en Gaec me permet d'avoir des aides de la politique agricole commune (Pac), de pouvoir voter dans les assemblées générales des coopératives et de cotiser. »

« Vous avez le droit d'être sur la photo »

Du Doubs, Catherine a rapidement rejoint les instances nationales de la FNSEA. « Il y avait une place qui se libérait à la Commission nationale des agricultrices, je me suis vite pris dans cette aventure collective car j'aime le contact. » Un contact qu'elle imaginait assourir en ouvrant ses chambres et table d'hôtes. La survenue d'un cancer en aura décidé autrement. « J'ai eu besoin de prendre soin de moi, mais c'est encore dans un coin de ma tête. » Présidente de la Commission nationale des agricultrices (CNA) depuis 2023, la productrice de lait profite de chaque réunion avec des agricultrices pour les inviter à oser et leur dire qu'elles sont légitimes. « Quand vous rencontrez un ministre, un élu, un responsable, vous avez le droit d'être sur la photo, de discuter. Il s'agit à chacun, homme et femme, de trouver sa place », illustre-t-elle. Ce frein psychologique relevant selon elle d'une forme d'humilité ne constitue pas le plus dur à surmonter. « Pour que les agricultrices s'engagent dans la prise de responsabilité, il faut déjà qu'elles puissent se faire remplacer, y compris dans la sphère



▲ Cathy Fivre-Pierret est installée avec son mari dans le Doubs, à Villers-le-Lac.

familiale qui leur incombe encore très largement. Pour se faire remplacer il faut que nos fermes dégagent suffisamment de revenus », indique Catherine Fivre-Pierret. Alors qu'elle mesure le chemin parcouru, elle trace la voie des combats qui restent à mener : travailler sur le manque de personnel pour assurer les remplacements de congés maternité des agricultrices, obtenir la prise en compte des vingt-cinq meilleures années dans le calcul de la retraite, travailler sur les dix-sept ans minimum de cotisations dans le régime agricole pour bénéficier de la retraite agricole, « qui de fait exclut celles et ceux qui ont eu une vie avant ». Résolument optimiste, Catherine Fivre-Pierret estime que les femmes en agriculture ont plus que jamais une soif d'apprendre et d'entreprendre. Elle entend bien les accompagner dans ce désir. ■

Sophie Chatenet



▲ Selon un rapport du Sénat, il subsistait encore en France entre 5 000 et 6 000 agricultrices sans statut en 2021.

SOCIAL / Nombre de cheffes d'exploitations en stagnation, tâches genrées, charge mentale... Les agricultrices sont encore trop soumises à leur genre à défaut de leurs compétences.

Femmes et agriculture, des avancées sociales à poursuivre

La place et la considération des femmes dans l'agriculture ont véritablement évolué en 1999, date de la création du statut de conjoint collaborateur permettant une reconnaissance professionnelle du travail des femmes et une amélioration de leur protection sociale. « Depuis, l'emploi agricole féminin a connu une transition vers des statuts reconnus comme celui de coexploitante ou de cheffe d'exploitation, délaissant le statut d'active familiale », mentionne la note Agreste du recensement agricole de 2020. Dès lors, la part d'agricultrices cheffes d'exploitation n'a de cesse d'augmenter. « Près d'une exploitation sur cinq est dirigée uniquement par des femmes. » Cette évolution est également le fruit de la transparence des Gaec de 2015 qui reconnaît l'activité de la conjointe, comme du conjoint, au sein de la même exploitation. Malgré tout, le rapport du Sénat Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité, publié en octobre 2021, pointe encore des inégalités.



▲ Selon le rapport du Sénat, les tâches de l'exploitation agricole sont encore trop réparties en fonction du genre.

collaborateur le considérant bien trop inégalitaire. « Les femmes qui bénéficient de ce statut aujourd'hui ont un pouvoir de décision limité sur l'exploitation et cotisent très peu pour leur retraite. » Il concernerait encore plus de 17 000 actifs agricoles selon le dernier recensement Agreste. De même, il subsistait encore en France entre 5 000 et 6 000 agricultrices sans statut en 2021, note le rapport

du Sénat. Malgré leur reconnaissance et leur progression, le nombre d'agricultrices cheffes d'exploitations stagne depuis plus de dix ans aux alentours de 25 %. Parmi elles, 62 % exercent leur activité dans une entreprise sociétaire et 38 % exercent en individuel. Et comme dans bien des domaines professionnels, leurs revenus (lassitude sociale) sont en moyenne 30 % inférieurs à ceux des

hommes. Au moment de s'installer, les femmes rencontrent également davantage de difficultés, liées à un accès plus difficile au foncier notamment. Les agricultrices françaises sont cependant de plus en plus entendues. Témoignant dans le cadre du rapport du Sénat, Jacqueline Cottier, alors présidente de la Commission des agricultrices de la FNSEA, avait indiqué : « La commission des agricultrices a conduit un travail auprès des constructeurs agricoles pour les alerter sur des systèmes d'attelage à l'utilisation plus simple. Nos demandes ont été entendues, ce qui rend également service aux agricultrices. » La relative amélioration des conditions physiques d'exercice du métier d'agricultrice ne doit pas occulter la persistance du poids de la charge mentale. La délégation a ainsi pu constater, au travers des témoignages qu'elle a recueillis, que de nombreux stéréotypes persistent au sein de la profession agricole. Dans le rapport, Céline Berthier, agricultrice témoigne : « Une femme sur son tracteur [...] pense au rôt à décongeler pour le repas du soir, à la déclaration de TVA à envoyer avant la date butoir, à sa mère qui devrait garder les enfants durant quinze jours cet été, pendant la moisson,

à la réinscription de sa fille au foot, à la réunion parents et profs au lycée se situant à trente-cinq kilomètres... »

La gouvernance dans les instances agricoles

La place des femmes dans les instances représentatives de la profession agricole en France a également été posée lors des travaux de la délégation sur cette thématique. « Que ce soit au sein des chambres d'agriculture, des syndicats professionnels, des coopératives agricoles ou des interprofessions, la question de la place des femmes au sein de la gouvernance importe si l'on veut améliorer la place des agricultrices dans le monde agricole », note le rapport. Plusieurs témoignages mettent en évidence cependant des difficultés pour les agricultrices de s'investir dans ces instances en raison des contraintes domestiques et parentales qui pèsent sur leurs épaules, mais aussi une légitimité et des compétences « sans cesse mises en doute » par leurs homologues masculins. ■

Mélodie Comte
Sources Agreste et "Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité" - Rapport d'information n° 60 (2021-2022), tome I, déposé le 14 octobre 2021.

ENGAGEMENT / De plus en plus de femmes exercent des responsabilités dans les syndicats agricoles et dans les chambres d'agriculture. C'est le cas d'Élise Michallet, première femme présidente de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Rhône (FDSEA 69) depuis février dernier.

Le monde des responsabilités agricoles, un enjeu pour les femmes

Élise Michallet est installée à Saint-Genis-les-Ollières dans le Rhône, depuis 2001, où elle élève des blondes d'Aquitaine. Depuis toujours, l'agricultrice s'engage pour sa profession. Elle prend très vite des responsabilités. Ainsi, en 2009, elle devient présidente du syndicat Jeunes agriculteurs du Rhône, puis administratrice nationale de Jeunes agriculteurs. Elle exercera ces fonctions jusqu'à ses 36 ans, âge limite pour adhérer au syndicat. Pour autant, son engagement ne s'arrête pas là. Après avoir été longtemps membre du bureau de la FDSEA 69 et de la chambre d'agriculture, elle devient, à 44 ans, la première femme présidente de la FDSEA 69 en février dernier. Pour exercer son mandat, la jeune présidente s'inspire de

Christiane Lambert, une autre femme engagée pour le monde agricole. « Pendant cinq ans, Christiane Lambert a été à la tête de la FNSEA. Elle est vraiment un modèle et un exemple pour l'ensemble du monde agricole et pour les femmes. Elle a un engagement hors-pair et un charisme rare », relate-t-elle. Pour autant, ces deux femmes peuvent malheureusement encore faire office d'exception. Selon la FDSEA 69, les femmes représentent environ 30 % des actifs qui

Les femmes sont tout aussi compétentes que les hommes et sont une richesse pour le monde agricole

s'installent dans le département. Pourtant, sur les trente-cinq personnes que compte le conseil d'administration, seulement cinq sont des femmes. Une situation qui s'explique notamment, d'après Élise Michallet, par

l'intensité du rythme de travail. « Les responsabilités prennent beaucoup de temps et demandent beaucoup de compréhension de la part de sa famille. Il ne faut pas, par ailleurs, compter ses heures. » Un rythme difficile à concilier avec une



▲ Élise Michallet, première femme présidente de la FDSEA du Rhône.

Maxence Yvernaut